



ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)

Activités sportives le mercredi en période scolaire - de 3 à 12 ans

Informations



GROUPES & HORAIRES : De 9h30 à 16h30, l'équipe d'éducateurs sportifs de la Ville organise des séances d'une durée de 1h à 1h30 pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le matin, le réveil ludique et sportif des primates :

- Les « Schmicky's » : **3 ans** (nés entre septembre 2023 et octobre 2022) de **9h30 à 10h30**
- Les « Ouistitis » : **4 ans** (nés entre septembre 2022 et octobre 2021) de **10h30 à 11h30**
- Les « Gorilles » : **5 ans** (nés entre septembre 2021 et octobre 2020) de **11h30 à 12h30**

L'après-midi, l'éveil sportif des félins :

- Les « Tigroux » : **6 ans** (nés entre septembre 2020 et octobre 2019) de **14h à 15h**
- Les « Pumas & Panthères » : **7-12 ans** (nés à partir de septembre 2019) : de **15h à 16h30**



ACTIVITÉS : Trois cycles d'activités sportives jalonnent la saison, tous les mercredis, en période scolaire (hors jours fériés) du 16 septembre 2026 au 23 juin 2027.

- **1^{er} cycle** du 16 septembre au 16 décembre 2026 : **Athlétisme et gymnastique** (11 séances)
- **2^{ème} cycle** du 6 janvier au 31 mars 2027 (11 séances) :
 - **Jeux et sports collectifs avec ballon** (5 séances)
 - **Jeux d'opposition** (6 séances)
- **3^{ème} cycle** du 21 avril au 23 juin 2027 : **Vélo et jeux d'orientation** (10 séances)

LIEUX D'ACCUEIL : Les enfants pratiquent au Palais Omnisports de Thiais (PODT) place Vincent Van Gogh.

- 📍 En extérieur, au stade Jack Baudequin situé à droite du PODT (clôture verte)
- 📍 En intérieur, dans les salles du PODT

TARIFICATION SAISON 2026-2027 : l'inscription à l'EMS est ANNUELLE

- 📄 Ecole Municipale des Sport (EMS) : Thiais : **69.55€** - Hors Thiais : **255€**
- 📄 Ecole Municipale des Sports + Pass'Sport (EMS +PSP) : Thiaisien uniquement : **78.90€**



NOUVEAU



OUVERTURE DE CRÉNEAUX POUR LES PARENTS : Pendant que vos enfants sont pris en charge, en simultané, nous proposons un « coaching collectif sportif » dédié aux parents désireux de s'initier, de reprendre la pratique sportive ou de se perfectionner. **Minimum 8 inscrits par groupe.**



La tarification annuelle est la même que celle appliquée à vos enfants



Les effectifs par groupe étant limités, la répartition est susceptible d'être modifiée en fonction du nombre de demandes d'inscription par classe d'âge.



Pendant le temps d'accueil, aucun départ anticipé n'est possible sauf cas de force majeure/impératif et ce, uniquement avec un mot des parents remis en début d'activité.



PASS'SPORT (PSP)

Activités sportives pendant les vacances scolaires - de 7 à 15 ans

Informations



Les enfants de 7 à 15 ans sont accueillis durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Une possibilité de déjeuner est proposée pour ceux qui le souhaitent (option cantine), les trajets s'effectuent à pied ou à vélo selon le planning d'activités. Ce temps est également encadré par les éducateurs sportifs. Les horaires sont aménagés pour les journées continues et/ou avec sortie (déplacements en car) : bien vérifier sur le planning d'activités.

Les plannings d'activités sportives, ainsi que les **coupons de demande de participation (CDP) avec ou sans option cantine (OC)** sont mis en ligne sur le site internet de la Ville un mois et demi avant le premier jour de chaque période de vacances scolaires. Un affichage des plannings est également effectué à l'entrée du stade J. Baudequin.

16 SEMAINES DE SESSIONS SPORTIVES :

Vacances de la Toussaint 2026 - 2 sessions : Retour des CDP et OC : Jusqu'au 25 septembre 2026

- du 19 au 23 octobre 2026 et du 26 au 30 octobre 2026

Vacances de Noël 2026 - 2 sessions : Retour des CDP et OC : Jusqu'au 20 novembre 2026

- du 21 au 24 décembre 2026 et du 28 au 31 décembre 2026

Vacances d'Hiver 2027 - 2 sessions : Retour des CDP et OC : Jusqu'au 8 janvier 2027

- du 8 au 12 février 2027 et du 15 au 19 février 2027

Vacances de Pâques 2027 - 2 sessions : Retour des CDP et OC : Jusqu'au 5 mars 2027

- du 5 au 9 avril 2027 et du 12 au 16 avril 2027

Vacances d'Été 2027 - 8 sessions : Retour des CDP et OC : Jusqu'au 4 juin 2027

- **Mois de juillet :** du 5 au 9 juillet 2027, du 12 au 16 juillet 2027, du 19 au 23 juillet 2027, 26 au 30 juillet 2027
- **Mois d'août :** du 2 au 6 août 2027, du 9 au 13 août 2027, du 16 au 20 août 2027, du 23 au 27 août 2027



LIEUX D'ACCUEIL :

- 📍 En extérieur, au stade Jack Baudequin situé à droite du Palais Omnisport De Thiais (clôture verte)
- 📍 En intérieur, dans les salles du PODT
- 📍 Piscine municipale Monique Berlioux

TARIFICATION SAISON 2026-2027 :

- 📄 Pass'Sport (PSP) : Thiaisien uniquement : **11.65€**
- 📄 Ecole Municipale des Sports + Pass'Sport (EMS +PSP) : Thiaisien uniquement : **78.90€**



Pendant le temps d'accueil, aucun départ anticipé n'est possible sauf cas de force majeure/impératif et ce, uniquement avec un mot des parents remis en début d'activité.



En cas d'absence : merci de contacter le service des sports (contacts en bas de ce document). Sans démarche de votre part, les demandes d'inscription pour les saisons ou sessions suivantes ne seront pas prioritaires.



POUR TOUTE INSCRIPTION

Un dossier d'inscription est à fournir pour toute demande (EMS ou PSP). Les documents sont disponibles sur l'application de la ville de Thiais OU à télécharger sur le site internet : www.ville-thiais.fr (rubrique : Que faire à Thiais/Sports/Service Municipal des Sports).

Ces documents sont à remplir, dater, signer et envoyer à educ.sports@ville-thiais.fr

- Fiche d'inscription
- Questionnaire et attestation de santé
- Charte du sportif
- Avis d'imposition 2026
- Une photo d'identité



Si vous avez des difficultés à effectuer cet envoi dématérialisé, vous pouvez déposer vos documents dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville située à l'entrée du bâtiment et sous enveloppe à l'attention du « Service des sports » ou dans l'urne mise à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

• Spécifique à l'EMS :

La participation aux activités de l'**EMS** est annuelle, le mercredi, de septembre à juin, hors jours fériés et hors période de vacances scolaires. Votre enfant se présente à l'activité et s'engage à participer à toutes les activités sauf en cas de déménagement, de blessure, de maladie (fournir un certificat médical) et sous réserve d'en avoir informé l'administration au moyen d'un courrier ou d'un email explicatif daté et signé des parents.

• Spécifique à Pass'Sport :

La participation aux activités **PSP** est hebdomadaire, pendant les vacances scolaires, de la Toussaint à l'été. Pour chaque période de vacances, adresser par email à psp.cdp2627@ville-thiais.fr (ou dépôt dans boîte aux lettres/urne de l'Hôtel de Ville), le coupon de demande de participation (CDP) avec ou sans option cantine (OC), dans les délais prévus.

Compléter la totalité du CDP en :

- Renseignant les informations demandées
- Cochant la semaine souhaitée, en indiquant la/les semaines prioritaires si plusieurs semaines souhaitées (aucune modification possible après la date limite de retour)

Un gilet « Ville de Thiais » sera remis pour les trajets « cantine », vous prendrez soin de le garder toute la semaine et de nous le remettre le dernier jour de participation de votre enfant.

VALIDATION /CONFIRMATION :

- **EMS** : En fonction des places disponibles, vous serez informés par le service des sports qui vous confirmera dans quel groupe votre enfant est accueilli : les groupes sont constitués par l'équipe pédagogique d'éducateurs sportifs de la Ville de Thiais.
- **PSP** : En fonction des places disponibles, vous serez informés par le service des sports qui vous confirmera ou non la ou les sessions validée/s. Cette confirmation est l'engagement de la participation de votre enfant.

➔ **Si vous ne recevez pas de mail de confirmation dans les délais impartis c'est que votre demande n'a pas été réceptionnée, contactez-nous par téléphone.**

FACTURATION (Trésor Public) :

Rendez-vous sur votre « Espace citoyen » (paiement CB, espèces ou chèque).

Droit de rétractation possible uniquement par courrier (manuscrit ou email) sous quinze jours après la date de facturation.